

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée Directrice générale de la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes que la Commission à l'aménagement de la MRC tiendra une **consultation publique** portant sur le projet de règlement n° AME-2018-01 lequel modifie le schéma d'aménagement portant le numéro 8-86.

Ce règlement a pour but d'autoriser une dérogation à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables afin de permettre l'érection d'une digue à Deux-Montagnes dans le but de protéger un secteur construit et vulnérable aux inondations. Le secteur visé par le projet de construction d'une digue fait partie intégrante d'une aire TOD localisée sur le territoire de la ville de Deux-Montagnes. Les lots visés sont ceux faisant partie intégrante du plan qui suit :



La séance de consultation publique aura lieu le **27 juin** prochain à **19 h 45**, au **1, Place de la Gare, Saint-Eustache**.

**Prenez avis** que le projet de règlement AME-2018-01 est disponible au bureau de la Directrice générale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Eustache, ce 4 juin 2018

La Directrice générale,

Nicole Loiselle, Urb.